



**Association Wallonie Bruxelles de Basket-ball**  
**Procès verbal de l'assemblée générale**  
**du samedi 28 mars 2009**  
**Centre Culturel Marcel Hicter à Wépion**

## **Composition de l'assemblée générale**

### **Sont présents pour le Conseil d'Administration :**

Mmes Françoise Charneux, Dominique Doyen et Dominique Sonveaux ainsi que MM., Jean-Pierre Delchef, Alain Geurten, Alain Kaison, José Nivarlet, Lucien Lopez, Bernard Scherpereel, Jacques Monsieur, Michel Collard et Jacques Ringlet.

**Est Absent et excusé :** M. Michel Thiry

### **Pour les délégations provinciales des parlementaires :**

**Liège** (10 voix) – MM Paul Bayard, Jean-Marie Bellefroid, M. Krawenkel, Jacques Brand, Richard Brouckmans, André Debatty, Willy Deward, Guido Blesgen Jean Pierre Vanhaelen et Christian Grandry.

**Hainaut** (8 voix) – Melle Emeline Penay et MM. Fabrice Appels, Robert Appels, Jacques Lecrivain, Guy Lorent, Jean Marie Raquet, André Robert et Jean Marc Tagliafero.

**Bruxelles- Brabant-Wallon** (5 voix) – MM Robert Culot, Pierre Vancabeke, Yves Lamy, Jean Pierre Mespouille, et Patrick Flament.

**Namur** (4 voix) : Mme Claire Porphyre, MM Gérard Trausch, Michel Regnier, Philippe Aigret.

**Luxembourg** (3 voix), - MM. Roger Drugmand, Paul Groos et André Samu.

### **Pour le Comité de Direction :**

MM. Yvan Slangen (Secrétaire général) et Raphaël Obsomer (Directeur technique) et Mr Freddy Geeroms (Directeur financier).

**Membre du Personnel** : Mme Véronique Laurent.

- Le Président ouvre l'assemblée générale de l'AWBB à 9h38, il s'agit de la 2ème assemblée générale de la saison 2008 – 2009.
- Il remercie les membres de l'AWBB qui lui font l'honneur d'assister à l'assemblée générale à savoir :

Monsieur Pierre Steffens (Vérificateur aux comptes)  
 Monsieur André Hancotte (Procureur régional)  
 Monsieur Guy Henquet (Président du Comité provincial de Namur)  
 Mme Lucienne Capron : (membre du Comité Provincial du Hainaut)  
 Monsieur José Lauwerys (membre du Comité provincial de Namur)  
 Mr. Gérard Beurlet : (membre de Spirou Monceau)

### **Hommage aux défunts**

- Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, celle-ci se recueille à la mémoire des membres défunts de l'AWBB, disparus depuis l'assemblée du 29 novembre 2008 :
  - Madame Lheureux, épouse de Mr Guy Lheureux, président du club Dexia Mons Hainaut
  - Monsieur François 'Coco' De Pauw, ancien joueur du club 'Royal VI'
  - Monsieur Jean-Claude Hilleke, ancien joueur et papa des joueuses Hilleke Annabelle (BBC Courcelles) et Emilie (Royal Spirou Monceau)
  - Madame Rosa Debluts, veuve de monsieur Vincent Debluts, ancien membre du CPD Brabant
  - Monsieur Yvon Letroye, président d'honneur du club BBC Brainois
  - Monsieur Werner Goffinet, ancien arbitre hennuyer
  - Monsieur David Liebens, ancien membre du club ASTE Kain
  - Monsieur Froelich Jean-Pierre, président du club BCJS Estaimpuis
  - Monsieur Albert de Hennault, vice-président du club CEP Fleurus
  - Monsieur Georges Wattiez, papa de monsieur Luc Wattiez, président du club BC Blaton
  - Monsieur Pierre Ashman, papa de trois joueurs des clubs BCO Saint-Ghislain, JS Stambruges et REBC Templeuve
  - Monsieur Jean-Michel Klassen, président du club BC Andrimont
  - Monsieur Armand Rule, ancien entraîneur provincial de Liège
  - Monsieur Luc Pirard, ancien secrétaire du Mini-Basket de Liège
  - Monsieur Paul Lemineur, ancien membre du CPD Namur, du conseil d'appel et ancien secrétaire du club BC Erpent
  - Monsieur Tillieux, papa de monsieur Eric Tillieux, président du club BC Belgrade et de monsieur Marc Tillieux, ancien arbitre national
  - Monsieur Germain Boucher, papa de madame Rogée Boucher, secrétaire du club AS Mazy Spy.
  - Madame Anne-Marie Nemery, veuve de monsieur Maurice Copay et maman de monsieur José Copay, président du BC Loyers
  - Madame Fernande Lebrun, maman de madame Christiane Badoux, membre du comité du club Novia Munalux Namur
  - Madame Chantal Houyoux, belle-sœur de Monsieur Guy Henquet, président du CP Namur
  - Madame Marie-Thérèse Martin, épouse de monsieur Daniel Rossomme, ancien trésorier du club RCS Natoye et maman de Mlle Emmanuelle Rossomme, joueuse du RCS Natoye
  - Monsieur Jean-Pierre Delobbe, ancien joueur et ancien président du club BC Profondeville

- Monsieur Jean Robin, ancien trésorier du CP Namur
  - Monsieur Van Tilborg, papa de monsieur Stéphane Van Tilborg, joueur du club RUS Mariembourg
  - Monsieur Albert Lamiroy, papa de messieurs Jean-marie et Marc Lamiroy, membres du comité du club RBC Dinant
- Le Président salue et également la présence de nouveaux membres de l'assemblée générale et leur souhaite la bienvenue.
  - Il rappelle que traditionnellement, l'assemblée générale du mois de mars est une assemblée générale de travail et son ordre du jour est assez important
  - Il représente à l'Assemblée les dossiers principaux qui sont mis à l'ordre du jour de cette assemblée générale.
  - Avant cela, il voudrait présenter les 3 dames qui ont fait l'honneur, le plaisir et l'avantage de se joindre au conseil d'administration.
  - Il présente ainsi les 3 nouveaux membres féminins en les invitant à se présenter personnellement à l'Assemblée générale :
    - Françoise Charneux.
    - Dominique Doyen
    - Dominique Sonveaux ;

## **1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires**

L'assemblée générale est composée de 30 membres effectifs présents ou représentés. La majorité simple est de 16, la majorité des 2/3 est de 20.

## **2. Rapport d'activités du centre régional de Formation**

L'ordre du jour est éloquent et comme promis lors de la dernière assemblée générale, comme préparé par la Direction technique et comme validé par le conseil d'administration, les activités du centre régional sont exposées par le Directeur technique.

La présentation intégrale est jointe en annexe du procès-verbal

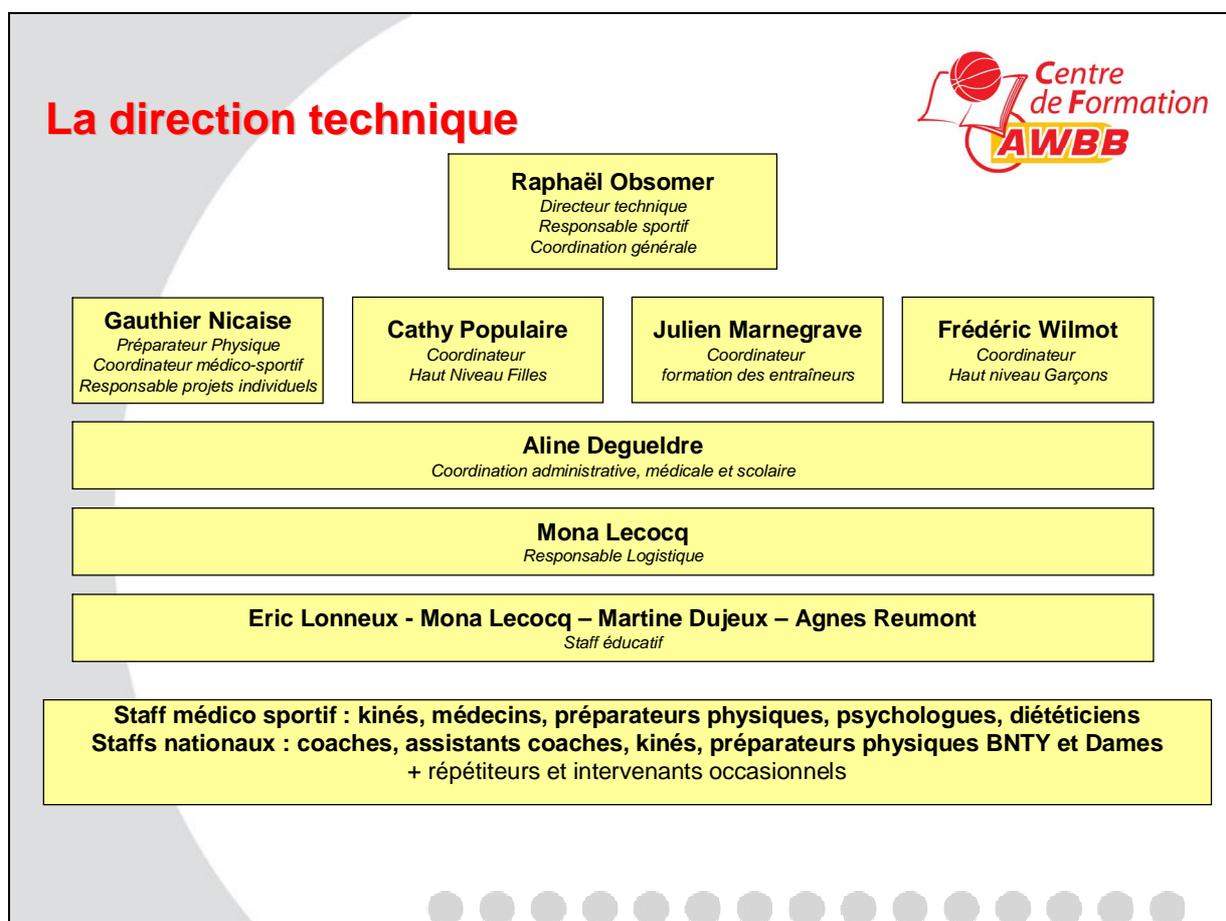
Préalablement à la présentation des activités, le directeur technique présente la direction technique, son rôle et sa composition.

### **Missions actuelles de la Direction Technique**

1. Détection au niveau des provinces.
2. travail dans les sélections provinciales (échanges avec les commissions pédagogiques : stages provinciaux, inter-provinces, journées régionales des jeunes) ;
3. Sélections régionales : là les deux dernières années, d'énormes progrès ont été réalisés (regrouper périodiquement les jeunes issus des sélections provinciales, du centre régional de formation, des équipes nationales).

4. les sélections nationales de jeunes : Les jeunes garçons et filles participent chaque année à six championnats d'Europe (3 catégories en garçons et filles). Cela permet aux jeunes belges d'avoir une expérience internationale (Ils disputent de 15 à 20 matchs internationaux par an) soit en comptant ces rencontres, il faut considérer que cela correspond à l'équivalent d'une saison de compétition.
5. Le suivi du volet sportif de la sélection nationale dames en collaboration avec la VBL.
6. la formation des entraîneurs : Intégrer les futurs entraîneurs au travers des activités de la fédération.

### Composition de la direction technique



### Quelques chiffres :

- o Les membres de la direction technique se partagent 340 jours d'activités par année (soit parfois plus d'une activité par jour).
- o Il faut compter qu'il y a près de 110 intervenants sportifs aux différents niveaux qu'ils soient engagés dans les liens d'un contrat de travail ou encore via une convention de vacataire pour l'une ou l'autre activité.

### Le Centre de formation (Raisons et objectifs) :

- Permettre de poursuivre en parallèle une formation sportive de haut niveau et une formation scolaire dans des conditions optimales.
- Apprendre à vivre comme un sportif de haut niveau ;
- Parvenir à aborder le basket du plus haut niveau avec ses contraintes techniques, physiques, mentales grâce à une formation de base la plus complète et la plus pointue possible (encadrement sportif, médical, psychologique, diététique).

### Lignes de conduites :

- volonté d'apporter un plus à l'existant
- parvenir à combiner études du meilleur niveau et entraînement vers le haut niveau et tenant compte des forces et faiblesses de la Communauté Française.
- Libre choix de l'établissement scolaire
- rassembler les meilleurs joueurs
- définir des priorités : Santé et Sécurité, Scolarité et Education, Recherche de performance sportive
- Recherche d'économie de temps (sur ce point, le centre est très fort : gain de temps sur le retour de l'école, les petites activités annexes tels rangement et nettoyage des chambres, temps du déplacement pour aller aux entraînements...)
- mettre au point un staff performant et complémentaire (contact régulier avec le haut niveau actuel)
- Pouvoir sortir à tout moment du « système » sans casse
- Prendre du plaisir...

### Développement individuel :

- Objectifs scolaire, éducatif et sportif approprié à chaque élève selon son niveau.
- Recherche progressive d'autonomie
- Hygiène de vie (semaine et weekend) de sportif
- évaluation régulière : bulletins en 4 points : (tous les trimestres, un bulletin est envoyé aux parents : attitudes, performances).
- cycles annuels basés sur les compétitions et les rythmes scolaires
- Programme de 4 ans : acceptation 1+1+2
- Suivi individuel (DOSSIER : charte, ROI, médical, charge de travail, feuilles d'entraînement individuel, bulletins CRF et bulletins scolaires) => éviter toute surcharge physique et mentale

En résumé,

Il s'agit d'un projet pédagogique collectif basé sur des projets individuels. Ces projets sont des projets qui tendent à obtenir l'excellence.

### Planification des Equipes du Centre Régional de Formation :

Les **objectifs** des équipes consistent à

- confronter nos jeunes élites à des situations de match permettant de mettre en pratique les apprentissages de leurs entraînements.
- Permettre d'apprendre à aborder toute rencontre de la manière la plus rigoureuse et professionnelle possible.
- Permettre à des jeunes francophones d'atteindre le niveau international en travaillant toute l'année sur base des principes des équipes nationales de jeunes.
- Les résultats d'équipe sont secondaires par rapport à la progression de chaque jeune

Après la présentation effectuée par le Directeur Technique, le Président rappelle aux membres de l'Assemblée qu'il avait été prévu de voir ensemble le travail complet réalisé et de permettre aux membres de l'assemblée générale d'engager un échange de questions/réponses.

### **Interventions**

**G Blesgen (Liège)** : En ce qui concerne les filles pour la prochaine saison et partant du constat que l'équipe du centre de formation de cette saison était composée de 8 filles dont une blessée. Il y a-t-il des filles qui suivent et suivront derrière ?

**Le Directeur technique** : 15 candidatures dont 4 ou 5 filles qui souhaitent un engagement ferme sont recensées à ce jour.

Il leur a été demandé d'attendre la fin du stage régional avant que la direction technique n'évalue les candidatures.

les réponses définitives seront données aux parents pour le 22 avril.

**R Brouckmans (Liège)** : il revient à l'aspect de l'économie de temps. Dans le domaine financier, il y aura-t-il des économies d'argent qui sont prévues ?

**Le Président** répond que chaque année le budget du centre de formation est présenté au vote de l'Assemblée générale.

En examinant les divers éléments, il y a moyen de se faire une idée de ce que cela coûte.

Il rappelle que le centre est présenté plus d'une fois comme exemple auprès de la Communauté française.

Les investissements réalisés (parquet, centre médical) l'ont été au travers d'investissements qui ne coûtent pas un euro à l'AWBB

Nous sommes tous attentifs aux deniers des clubs de l'AWBB.

Nous pouvons apporter la preuve à la Communauté française que le travail est performant et effectué de manière sérieuse.

Il faut aller plus loin en ce qui concerne prioritairement le basket féminin mais cela sera fait avec des synergies où tous les acteurs de notre discipline doivent s'y retrouver.

L'essentiel de la démarche, c'est le joueur. Après ce passage au centre, il peut avoir la possibilité de pratiquer le sport au plus haut niveau, c'est une opération gagnante. Le centre est le détonateur de personnes qui ont une capacité sportive à pouvoir la développer.

Au vu des résultats au niveau européen de nos jeunes, ils ne sont pas mauvais du tout.

La composition des staffs des équipes nationales est mûrement réfléchi et concertée avec la VBL.

**JM Bellefroid (Liège)** : reprend les points soumis via le courrier transmis et les réponses fournies et demande un complément d'information sur certains points :

Si l'objectif fondamental du CRF est de permettre aux stagiaires d'atteindre le plus haut niveau international, comment peut-on l'apprécier alors que l'équipe du centre joue au niveau régional.

**Le directeur technique** : rappelle que la R 1 dames est la division la plus haute niveau AWBB et que c'est le niveau individuel de chaque joueuse qui prévaut. En ce qui concerne, les garçons, il s'agit de minimes qui évoluent en cadets régionaux et qui se préparent à l'équipe nationale des U16.

**JM Bellefroid (Liège)** : .Au niveau du Centre de Formation VBL, nous sommes invités régulièrement à une journée Portes Ouvertes avec des débats. Où on se pose les vraies questions sur l'avenir de tous ces enfants. Jamais à l'AWBB. Pourquoi ?

**Le directeur technique** souligne qu'une journée portes ouvertes est organisée chaque année, des « mercredis » du CRF également, les invitations ont toujours été lancés via la newsletter

**JM Bellefroid (Liège)** : Pourquoi l'intervention des parents ne pourrait elle être plus élevée ?

**Le secrétaire général** : intervient pour souligner que le montant qui est actuellement de 170 € par mois est comparable aux droits d'inscription dans les internats de la Communauté française

**Michel Krawenkel (Liège)** : pose la question de savoir s'il y a des contacts avec les clubs de la Ligue ? Si oui, vraiment très peu à notre connaissance.

**Le président** : rappelle que l'AWBB avait présenté un projet à la BLB en février 2007 et que celui-ci n'avait reçu qu'un accueil poli. Mais rien n'empêche de relancer la réflexion.

**Michel Krawenkel (Liège)** : qu'est-ce qu'un club formateur ?

**Le directeur technique** il convient de fixer des critères objectifs (nombre d'entraînements, encadrement, structure, etc) qui devraient aboutir à l'octroi d'un label qui définit le titre de « club formateurs » Des contacts doivent être envisagés pour peaufiner le projet !!! Cela a déjà été fait !

**Ch. Grandry (Liège)** : Pourquoi des joueuses préfèrent des clubs plutôt que le CRF ?

**Le directeur technique** La vie collective est peut être différente, il faut pouvoir donner plusieurs choix dans sa formation. La question serait posée si le CRF n'avait aucune des meilleures joueuses.

Les données chiffrées (nombre de joueurs passés au CRF, le taux de réussite scolaire, le nombre de clubs directement concernés par les activités du CRF) sont également présentées

Après avoir constaté qu'il n'y a plus de questions, le président remercie le directeur technique pour son exposé

### **3. Présentation et approbation du rapport des Vérificateurs régionaux**

- Avant la présentation du rapport des vérificateurs, le Président propose de présenter le Bilan 2008 à l'assemblée générale.
- Il cède la parole au Trésorier général.
- Le Trésorier général rappelle que c'est la première fois que le bilan est présenté à l'assemblée générale du mois de mars.
- Il s'agissait d'un défi et voudrait en remercier tout d'abord le Directeur Financier ainsi qu'Etienne Croon mais également tous les autres membres des départements, groupements, comités d'avoir rentré les documents et justificatifs dans les délais impartis vu que les délais ont été largement raccourcis.

#### **3.1. Au niveau des actifs :**

- **TOTAL DE L'ACTIF : 1.957.428,75 €**
  - Immobilisations financières : 426,63 €
  - Stock en commandes en cours : 3071 €
  - Créances à plus d'un an au plus : 327.248,45€
  - Placement de trésorerie 1.164.120 €
  - Valeurs disponibles : 462.107, 52 €
  - Compte de régularisation : 455.15 €

#### **3.2. Au niveau du passif :**

- **TOTAL DU PASSIF: 1.957.428,75 €**
  - Résultat de l'exercice 159.459,72 €
  - Provisions pour risques et charges : 290.657,18 €
  - Dette à un an au plus : 1.006.572,85 €
  - Compte de régularisation : 500.709 €

#### **3.3. Conclusion et affectation :**

- Bénéfice de l'exercice: 33.446,96 €
- Bénéfice exercices précédents: 126.042,76 €
- Bénéfice à reporter: 159.489,72 €

### 3.4. Evolution des charges et subventionnements

- Le Trésorier général s'est livré à un exercice par rapport aux comptes d'exploitation.
- Il présente à l'Assemblée générale les tableaux comparatifs sur les 3 derniers exercices de l'évolution des charges et des subventionnements (institutionnels et privés).

**Mr Steffens (Vérificateur aux comptes)** : donne lecture du rapport des vérificateurs.

**JM Bellefroid (Liège et Président de la commission financière)** : remercie toutes les personnes qui ont œuvré à remettre à temps tous les documents nécessaires à l'élaboration du bilan.

- La commission financière a encore des questions en suspens. Il reste un poste qui pose des problèmes.
- L'ardoise des élèves du centre de formation. Il trouve que le montant à récupérer est encore trop élevé.

**Le Trésorier général** répond qu'il a introduit une modification statutaire pour permettre la récupération des dettes des élèves du centre de formation.

**W. Deward (Liège)** pose une question par rapport au fonds des jeunes :

- Si les licences collectives sont payées en 6 fois et que l'indemnité de formation est payée en deux fois, faut-il sur la base des chiffres présentés considérer que le montant repris au bilan 2008 constitue le solde à payer ?

**Le Trésorier général** rappelle qu'au 31 décembre, il reste 3 versements sur 6 à effectuer et que le subside complémentaire est également compris.

- Il restera dès lors au mois de juin à voter un subside complémentaire à verser aux clubs par équipes de jeunes engagées et ayant terminé la compétition.

**Le Président** retient un qualificatif du rapport des vérificateurs qui précise que la situation financière est sincère et conforme.

<b>Vote</b>	<b>Pour 30</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

## **4. Approbation du bilan, décharge aux membres du Conseil d'administration et aux Vérificateurs régionaux**

### 4.1. Approbation du bilan

<b>Vote</b>	<b>Pour 30</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

### 4.2. Décharge aux membres du conseil d'Administration

<b>Vote</b>	<b>Pour 30</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

#### 4.3. Décharge aux vérificateurs aux comptes :

<b>Vote</b>	<b>Pour 30</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

### **5. Approbation des taux de l'assurance régionale**

- o Le conseil d'administration confirme les montants des primes d'assurances suivants, valables pour la saison 2009-2010

<b>Vote</b>	<b>Pour 30</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

### **6. Approbation des Conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration**

#### **6.1. Convention AWBB - VBL**

Suite au règlement de certains dossiers de mutations administratives survenues au sein de la VBL cette saison, il a été convenu de revoir certaines dispositions de la convention AWBB -VBL afin d'en limiter les effets aux relations entre clubs des 2 fédérations.

Les propositions de modification ne modifient en rien les assises actuelles des mutations des joueurs.

Il conviendra toutefois que les statuts de l'AWBB soient adaptés à cette nouvelle situation. Pour ce faire, le conseil d'administration suggère que l'assemblée générale confie à la commission législative la tâche de procéder à cette tâche formelle.

Le texte suivant est soumis au vote

Point 3.3. Moyennant le respect des dispositions de la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs, la mise à disposition de joueurs professionnels affiliés à un club professionnel **d'une des 2 ligue au bénéfice d'un club de l'autre ligue** est permise. Elle doit avoir lieu au plus tard à la date du début du championnat disputé par le club professionnel et lie les parties jusqu'au 30 juin de la saison en cours.

<b>Vote</b>	<b>Pour 30</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

## 6.2. Nomination des membres des conseils judiciaires

### 6.2.1. Thierry Lepain au Comité Provincial de Discipline de Bruxelles Brabant Wallon

<b>Vote</b>	<b>Pour 30</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

### 6.2.2. Jean Michel au Conseil d'appel

**Intervention : JM Bellefroid (Liège)** : il souhaite intervenir vis-à-vis au niveau de la procédure la nomination de Mr Michel par le conseil d'administration.

La question que pose le groupement des parlementaires est de savoir s'il est normal qu'un membre de l'AWBB qui a déjà été refusé à deux reprises par le Groupe Parlementaire de sa province, ceci en l'espace de quelques mois, puisse de nouveau proposer la même candidature par le biais d'une candidature défendue par le groupement parlementaire d'une autre province, quelques jours seulement après un second refus ?

Il convient de rappeler qu'après s'être vu refusé une seconde fois par le Groupe des Parlementaires de sa Province, le candidat, s'est affilié en décembre 2008 par le biais d'une mutation administrative dans un club d'une autre province.

Bien que rien ne soit prévu dans les statuts, le groupement des parlementaires de Liège fait appel à leur ratio légis pour demander à l'assemblée de ne pas approuver la nomination faite par le conseil d'administration.

**Le Président** : Conformément aux normes statutaires actuellement en vigueur et comme repris dans le procès verbal du Conseil d'Administration, celui-ci a nommé Mr. Jean Michel.

- o Tout membre candidat à une fonction judiciaire doit se présenter à une commission d'évaluation (le président de l'organe judiciaire pour lequel il a présenté sa candidature, un des procureurs et le président du groupe des parlementaires de la province).
- o La commission a émis un avis unanime quand à la compétence appréciée sur la candidature présentée.
- o Le dossier passe auprès de la délégation des parlementaires de la province du Luxembourg qui a confirmé à l'unanimité la candidature.
- o Le Dossier était dès lors complet et c'est à l'unanimité que les membres du Conseil d'administration ont pris leurs responsabilités en faisant fi de leur appartenance.
- o Il faut aussi rappeler que l'AWBB est face à manque de candidats.

- o Enfin, la question se pose de savoir si la procédure statutaire actuelle est adaptée aux mandats régionaux et nationaux.

**G Blesgen (Liège)** rappelle la manière de cette mutation administrative et qu'elle interpelle pour le futur.

**P Groos (Luxembourg)** informe l'assemblée générale de la manière dont le dossier a été traité et après divers avis, le Luxembourg a accepté la mutation administrative et que la fonction qu'il occuperait ne devait poser aucun problème.

- o Il a été tenu compte du fait de pouvoir faire fonctionner un organe correctement.
- o Il rappelle qu'il faut d'abord avant tout tenir compte du temps et que la nomination n'est que pour un an.
- o Il ne s'agit pas d'une question de personne mais de soutien à un organe de l'AWBB.

<b>Vote</b>	<b>Pour 9</b>
	<b>Contre 19</b>
	<b>Abstention 2</b>

**6.2.3.** Bien que le point ne figure pas à l'ordre du jour mais qu'il est impératif de ne pas mettre en péril la mission des organes judiciaires, **Le Président** soumet à l'assemblée la nomination de **Mr. G Thomsin** au Conseil régional de discipline

<b>Vote</b>	<b>Pour 27</b>
	<b>Contre 1</b>
	<b>Abstention 2</b>

## **7. Approbation des interprétations données par la Commission Législative**

### **7.1. Modification de l'environnement de jeu en cours de rencontre**

<b>Vote</b>	<b>Pour 26</b>
	<b>Contre 4</b>
	<b>Abstention 0</b>

## **8. Interpellations et motion de confiance**

Néant

## **9. Tableau d'éligibilité du Conseil d'Administration**

Suite à l'arrivée de 3 nouveaux membres au conseil d'administration dont la cooptation est statutairement programmée lors de l'assemblée générale de juin 2009, le conseil d'administration s'est penché sur les modalités du mandat de ces 3 nouveaux membres.

Compte tenu du fait que leur mandat de 5 ans débiterait et se terminerait aux mêmes échéances, l'option d'étaler la durée des différents mandats sur une base objective a été retenue.

En d'autres termes, ce seront les résultats des élections de juin qui détermineront la durée du mandat de ces nouveaux membres :

- La candidate qui recueillera le plus grand nombre de suffrages sera élue pour 5 ans ;
- La candidate qui recueillera le second score sera élue pour 4 ans ;
- La candidate qui recueillera le moins de suffrages sera élue pour 3 ans.

En cas d'égalité de voix, c'est la candidate la plus âgée qui bénéficiera du mandat le plus long.

### **Interventions :**

**R Brouckmans (Liège)** constate qu'en 2012 il y aura 6 candidats à leur réélection.

**Le Président** répond que pour assurer la pérennité de l'AWBB, l'assemblée de juin 2002 avait décidé de permettre aux 5 candidats prioritaires présentés par chaque Province de pouvoir siéger pour une durée initiale de 5 ans.

**G Blesgen (Liège)** : se pose la question de savoir quelle serait la situation si une des dames se retire avant terme.

**Le Président** rappelle que les dispositions du décret restent d'application.

<b>Vote</b>	<b>Pour 30</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

## **10. Admission, démission et radiation de clubs et de membres**

**10.1 Proposition de radiation de Mr. Patrick Grossman pour voie de faits sur arbitre.**

<b>Vote</b>	<b>Pour 30</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

## **11. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I.**

### **11. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I.**

## 11.1 Proposition des modifications statutaires

Point	Libellé	Vote		Résultat
		Pour	Contre	
11.1.1.	PA 25 PV intégral aux membres effectifs	30	0	accepté
11.1.2.	PA 25 publication des décisions de l'Assemblée Générale	30	0	accepté
11.1.3.	PA 37 Dispositions générales (schéma type de l'ordre du jour pour les assemblées provinciales)	30	0	accepté
11.1.4.	PA 48.i ROI = ASBL	30	0	accepté
11.1.5.	. PA 49 : appel à des experts	30	0	accepté
11.1.6.	PA 49 : élection d'un secrétaire	29	1	Accepté
11.1.7.	PA 60 règle d'anti cumul pour les fonctions fédérales : 2 fonctions maximum	28	2	Accepté
11.1.8.	PA 62 : modalités de cooptation : identique pour l'Assemblée Générale que pour l'Assemblée Provinciale	30	0	Accepté
11.1.9.	PA 63 composition du conseil d'Administration : minimum 7 et maximum 13 et maximum 80 % de membres du même genre.	29	1	Accepté
11.1.10.	PA 64 : Dérogation possible aux conditions particulières d'éligibilité tout en respectant l'article PA >59	30	0	Accepté
11.1.11.	PA 64 : 21 ans.	4	26	Rejeté
11.1.12.	PA 64 : L'expérience au CP est acquise	30	0	Accepté
11.1.14.	PA 74 : publication de la liste des arbitres visés au PC 4	30	0	Accepté
11.1.15.	PA 77 : direction : composition du comité du club au Greffe du tribunal	30	0	Accepté
11.1.16.	PA 97 bis : signature du demandeur et/ou son représentant légal	30	0	Accepté
11.1.17.	PA 102 : contrôle médical toilette	30	0	Accepté

11.1.18.	PA 102 paragraphe 3 : changement de la date du 1 juin au lieu du 1 <sup>er</sup> avril	15	15	Rejeté
11.1.19.	PA 106 bis : pouvoir sanctionner une insulte à membre de comité avec uniformisation des délais (4 jours)	30	0	Accepté
11.1.20.	PC 1 : point 1 toilettage	30	0	Accepté
11.1.21.	PC 1.2. liste des ayant droit avant le 30 juin	25	5	Accepté
11.1.22.	PC 1 point 3 arbitre par tranche d'équipes : suppression des différences entre jeunes et seniors	30	0	Accepté
11.1.23.	Bonus pour les arbitres de clubs de niveau 1 entre en ligne de compte à concurrence de 50 %	30	0	Accepté
11.1.24.	Suppression du bonus en juin et juillet	24	6	Accepté
11.1.25.	Durée du bonus (amendement de liège : 3 ans) avec extension pour les ayant droit	27	3	Accepté
11.1.26.	Point 7 : formation	30	0	Accepté
11.1.27.	PC 3 fonctions d'officiels : toilettage : délégué d'arbitres	30	0	Accepté
11.1.28.	PC 4 : envoi du questionnaire par les Comités Provinciaux	30	0	Accepté
11.1.29.	PC 9 : modalités de l'envoi pratique = plus pendant le stage	30	0	Accepté
11.1.30.	PC 11.1. b retrait de la carte d'arbitre (modalité de retrait)	30	0	Accepté
11.1.31.	PC 11.2.D suppression de la limite d'âge	30	0	Accepté
11.1.32.	. PC 15 : toilettage	30	0	accepté
11.1.33.	PC 16 : formalités administratives : suppression du contrôle des certificats médicaux licences et pc 53 par l'arbitre	10	20	Rejeté
11.1.34.	PC 16.6 : certificat médical jusque quand il est présenté	25	5	Accepté
11.1.35.	PC 22.a signature des coaches au lieu des capitaines	30	0	Accepté
11.1.36.	PC 28.1.C toilettage	30	0	accepté

11.1.37.	PC 34 § 1 minimum 15 ans	30	0	Accepté
11.1.38.	PC 56 nombres d'équipes de jeunes actualisations du texte : awbb au lieu de frbb	30	0	Accepté
11.1.39.	PC 56 affectation des amendes au fonds des jeunes	30	0	Accepté
11.1.40.	PC 59 C calendrier : plus d'accord de l'adversaire pour changement le même jour (uniquement en jeunes)	4	26	Rejeté
11.1.41.	PC 59 C calendrier : il faut systématiquement l'accord de l'adversaire pour changement le même jour pour tous.	14	16	Rejeté
11.1.42.	PC 59 publication sur le site provincial	30	0	Accepté
11.1.43.	PC 60.5 en jeunes : ok en semaine si accord de l'adversaire	30	0	Accepté
11.1.44.	PC 60.5 rencontre de jeunes début au plus tard 18 h au lieu de 17 h	2	28	rejeté
11.1.45.	PC 70	30	0	Accepté
11.1.46.	PC 76 forfait si on aligne un membre suspendu	30	0	Accepté
11.1.47.	PC 89.2 : la participation en coupe AWBB ne compte pas	30	0	Accepté
11.1.48.	PF 4 suppression des ccp	30	0	Accepté
11.1.49.	PF 7 bis modalités de modification de compte bancaire	30	0	Accepté
11.1.50.	Pf 7 bis taxe en cas de changement (25 €)	25	5	Accepté
11.1.51.	. PF 8 compte courant : clarification des mois au cours desquels il n'y a pas de facture	30	0	Accepté
11.1.52.	PF 15 : compensation : pour toutes les catégories : sans passer par l'AP pour les jeunes provinciaux.	25	5	Accepté
11.1.53.	PJ 33.1. : signature du coach et non plus le capitaine pour les protestations.	30	0	Accepté
11.1.54.	PJ 64 : frais de comparution	30	0	Accepté
11.1.55.	PJ 65 : suppression en cohérence avec la modification du PJ 64	30	0	Accepté
11.1.56.	PJ 65 CRF = club donc possibilité d'appliquer la disposition.	30	0	Accepté

11.1.57.	<b>PJ normes de sanctions : actes envers officiels</b>	30	0	Accepté
	Votre sur les 4 premières modifications			
11.1.58.	<b>PJ normes de sanctions actes envers officiels rubrique D Fautes antisportives ou techniques 2 fautes antisportives d'un joueur : exclusion suffisante</b>	30	0	Accepté
11.1.59.	<b>Suppression du rapport d'arbitres comme dans le code de jeu (cfr explication donnée par P Flament).</b>	28	2	Accepté
11.1.60.	<b>PM 2 le club qui accueille le joueur muté paye la taxe</b>	30	0	Accepté
11.1.61.	<b>PM 3 toilettage : mutation administrative valable pour tous</b>	30	0	Accepté
11.1.62.	<b>PM 8 : procédure de désaffiliation administrative : membres barrés = membres passifs.</b>	24	6	Accepté
11.1.63.	<b>PM 9.7. B : désaffiliation administrative : le club qui accepte le joueur muté paye la taxe</b>	29	1	Accepté

#### Commentaires

1. En ce qui concerne, l'article PA 64, l'assemblée générale marque son accord, à l'unanimité sur la suspension de son application jusqu'au 30 juin 2009 tout en maintenant l'application de l'article PA 59

2. Intervention sur le point 11.1.64. PM 12 : indemnité de formation

Il convient de rappeler qu'actuellement lorsqu'un joueur qui passe du club A vers le club B, ce dernier paie toute la formation.

Mais l'année suivante, si le joueur va au club C, celui-ci ne paie pas d'indemnité de formation.

La proposition de modification statutaire a pour objectif de proratiser le montant de l'indemnité à payer par le club B en tenant compte du nombre d'années que le joueur passera dans le club B.

Après avoir présenté le dossier à L'Adeps, celle-ci a marqué son accord vu qu'il n'y a pas de contradiction avec le décret.

Il a été demandé à Infomat de remettre un devis sur une modification de l'application qui devra permettre la lecture sur le site du montant réel de l'indemnité restant du.

Il convient de souligner que la première application de la modification éventuelle sera envisagée au plus tôt en juin 2010.

**Le président** propose de :

1. s'accorder sur le principe.
2. Poursuivre l'examen en commission législative

### 3. Présentation de l'application lors de l'AG en juin 2009

**F Appels (Hainaut)** : la demande arrivera de toute façon à la fédé en même temps que la demande de la mutation. Il se pose la question de savoir qui va pouvoir gérer cela en si peu de temps.

**Le Président** :

Il ne faut pas personnaliser le travail.

Il demande de pouvoir quantifier la chose.

Tout ce travail est soumis à la volonté du club de vouloir récupérer.

Le plus simple est de voir avec Infomat (si automatiquement l'on peut le faire).

**G Blesgen (Liège)**: pense que l'adaptation des programmes serait plus pratique et facile.

Il est proposé de postposer le vote à l'assemblée du mois de juin.

**Le Président** propose de voter sur le principe et de valider l'application à l'assemblée générale du mois de juin 2009.

**F Appels (Hainaut)** propose de réfléchir plus longtemps et de sortir le principe plus tard.

**W Deward (Liège)** demande 5 minutes de suspension.

Il formule la proposition de la commission législative : le principe sera voté à la Commission législative du 22 avril et conditionné au résultat du devis d'Infomat.

L'assemblée marque son accord sur la proposition.

#### 11.2. Mandat donné à la commission législative pour procéder au toilettage des textes

<b>Vote</b>	<b>Pour 30</b>
	<b>Contre 0</b>

#### 11.3. Proposition de neutralisation des montants de la licence collective pour toutes les équipes montant de division au terme des saisons 2008 - 2009 et 2009 - 2010 :

Principes : l'équipe qui monte paie le même montant que la saison précédente.

Valable pour 2 saisons : 2009 - 2010 et 2010 - 2011

Financement

1. Solde du fonds des jeunes
2. Fond propres de l'AWBB

Toutefois, le président propose de voter les principes ce jour et que les modalités de financement lors de l'AG de juin 2009 lorsqu'on connaîtra le solde du fonds des jeunes et le nombre de montants francophones en nationale.

**P Van Cabeke (Bruxelles Brabant - Wallon)** : le club doit être à même de payer le montant non diminué l'année suivante.

**G Blesgen (Liège)**: l'application doit elle être immédiate :

<b>Vote sur les principes</b>	<b>Pour 21</b>
	<b>Contre 9</b>
	<b>Abstention 0</b>

## **12. Compétition 2009 - 2010**

### 12.1. Calendrier 2009 - 2010

<b>Vote</b>	<b>Pour 30</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

### 12.2. Catégories d'âge 2009 - 2010

#### 12.2.1. Années de naissance pour les juniors :

1989 - 1990 - 1991

#### 12.2.2. Années de naissance pour les cadettes :

1991 - 1992 - 1993

<b>Vote</b>	<b>Pour 30</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

### 12.3. Réforme de la compétition régionale messieurs

#### 1. Motivations

- Meilleure représentativité de l'AWBB (deux niveaux aux championnats AWBB)
- Rehausser le niveau de la compétition (rassembler les meilleures équipes pour un championnat attrayant)
- Meilleures préparations des équipes pour la D3
- Intégration plus aisées des équipes provinciales au niveau régional.

#### 2. Structures des futurs championnats

- Une série de 14 clubs au niveau de la R1
- Deux séries de 10 clubs pour les R2.

### 3. Timing

- Saison 2008 – 2009 : information aux diverses instances et aux clubs et votes lors de l'AG du 28 mars 2009
- Saison 2009 – 2010 : saison de transition.
- Saison 2010 – 2011 : début de la nouvelle formule

### Interventions :

**W Deward (Liège)**: demande quel a été l'accueil réservé par les clubs ?

**A Kaison** : tous les clubs n'ont pas été présents à la réunion d'information mais l'accueil est positif.

**P Van Cabeke (Bruxelles Brabant Wallon)** : tous les clubs présents de BBW étaient contre la proposition.

<b>Vote</b>	<b>Pour 26</b>
	<b>Contre 4</b>
	<b>Abstention 0</b>

#### 12.4. Règlement de la Coupe AWBB Messieurs

**B Scherpereel** remercie ceux qui ont assisté aux coupes à Herve Battice.

Il présente succinctement les principales règles et modifications apportées à la compétition.

- o Poule de 3 ou 4 équipes.
- o Entrée en compétition des N2 et N3 en 1/16 finales
- o Début de la compétition le 23 août 2009.
- o 1 forfait = forfait pour toutes les autres rencontres.
- o Possibilité d'inscrire deux équipes par club.
- o Si les 2 équipes sont alignées : liste immuable pour chaque équipe jusqu'à la fin de compétition.
- o Il propose de faire disparaître du texte initial pour l'application du pc 53.

**P Groos (Luxembourg)** demande une précision par rapport à l'application du PC 53

**B. Scherpereel** : Dès que le premier match a eu lieu, il ne peut y avoir de modification de liste sauf au niveau de complément (joueurs à ajouter mais qui n'étaient sur aucune liste).

**W Deward (Liège)** : les listes établies pour la coupe sont elles spécifiquement établies pour la coupe.

La réponse de **B. Scherpereel** est affirmative.

Dès lors le premier tour de coupe n'est pas considéré comme une rencontre officielle.

<b>Vote</b>	<b>Pour 28</b>
-------------	----------------

	<b>Contre 2</b>
	<b>Abstention 0</b>

#### 12.5. Règlement de la Coupe AWBB Dames

- o **B. Scherpereel** informe l'Assemblée générale que les principes sont identiques à ceux prévus pour les hommes

<b>Vote</b>	<b>Pour 28</b>
	<b>Contre 2</b>
	<b>Abstention 0</b>

#### 12.6. Règlement de la Coupe AWBB Jeunes

**B Scherpereel** informe l'Assemblée générale que la compétition est adaptée au calendrier scolaire

<b>Vote</b>	<b>Pour 30</b>
	<b>Contre 0</b>
	<b>Abstention 0</b>

### 13. Divers.

**13.1. G Blesgen (Liège):** communique à l'Assemblée générale qu'il a transmis un document et propose de le transmettre à l'ensemble des parlementaires par rapport à l'arbitrage et ses conséquences sur les autres articles du ROI .

**Le Président** propose de rétrocéder le document aux groupements de parlementaires afin qu'une discussion pondérée puisse s'engager.

#### **L'assemblée de travail se clôture à 17h00**

Le Président remercie l'assemblée et surtout ceux qui sont restés jusqu'à la fin des travaux pour la sérénité des débats.

Pour le conseil d'administration,

Jean-Pierre Delchef  
Président

Yvan Slangen  
Secrétaire - général